

DOSSIER DE CANDIDATURE



A compléter et à renvoyer avant le 1er/10/25

A renvoyer à :

FNCTA CD13

9, traverse Trivier - 13004 Marseille

ou à fnctacd13@gmail.com

MAIS n'hésitez pas à candidater en ligne en complétant le google Formulaire !

Copiez-collez ce lien dans votre navigateur

<https://forms.gle/mGo9TZFDrgVrrmSMA>



L'Esprit Fédéral

« Les 9 premières compagnies qui se sont réunies en 1907 n'avaient, je pense, pas d'autre but que de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de parler de leurs passions communes. Puis, très vite, ses statuts ont évolué, jusqu'à la création d'une Fédération Nationale, la FNCTA, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Ministère de la Culture. Depuis l'origine, elle œuvre pour la défense, le développement du théâtre amateur et son ascension constante vers la qualité.

Disons qu'en dehors des avantages financiers non négligeables, la Fédération sert avant tout à tisser des liens entre nous et à nous faire connaître. La part des relations humaines est primordiale, la connaissance entraîne l'émulation, et l'émulation le besoin de formation. Sur ce chapitre essentiel, la Fédération apporte des possibilités nombreuses et diverses.

Pour nous faire connaître, les Rencontres, Festivals, Concours sont des occasions inespérées pour les compagnies. La Fédération, c'est toute la vie et la prospérité du Théâtre Amateur. »

Fernand Coll, Regretté Président d'honneur de la FNCTA.

Les Principes

Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale de la sélection des compagnies.

Un Comité de sélection, composé de professionnels du théâtre et d'amateurs représentants de la FNCTA Comité 13, étudie l'ensemble des dossiers de candidature et visionne toutes les captations des Cies qui postulent. Après examen approfondi de chaque dossier, un calendrier des spectacles sélectionnés et le choix des lieux de leurs représentations sont établis.

La programmation sera établie durant le mois de décembre, après réunion du jury de sélection.

En effet, ce Festival permet aux troupes de théâtre amateur sélectionnées de se produire dans les plus grands théâtres professionnels de Marseille et du département et de favoriser les échanges entre les amateurs provenant de toute la France et les publics, fidèles au rendez-vous. Un régisseur technique est chargé d'accueillir les troupes pour l'installation de leur spectacle dans chaque théâtre.

Les représentations se dérouleront entre avril et juin 2025 (dates précisées ultérieurement) dans les théâtres partenaires.

Nous souhaitons :

Que se développe une ambiance conviviale plutôt qu'un esprit de compétition

Que les membres de chacune des troupes retenues soient, dans la mesure du possible, les spectateurs assidus des représentations et rencontres.

Règlement (LISEZ-LE ATTENTIVEMENT !)

Règlement du Festival National de Théâtre amateur - Marseille 2026

Art.1 : La candidature est tenue à l'acceptation de tous les articles de ce règlement. Seules les troupes adhérentes à la FNCTA peuvent faire acte de candidature. Tous les membres de la troupe présents sur scène doivent être licenciés.

Art. 2 : Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale à la sélection des formations. Le spectacle proposé doit avoir été déjà joué au moins 5 fois lors de l'inscription

Art. 3 : Le dossier de candidature doit nécessairement comporter :

- La **fiche de candidature** dûment complétée via le formulaire en ligne incluant la liste des personnes avec leur numéro de licence à jour FNCTA,
- Un **règlement de 30€** des frais liés au processus de sélection par chèque à l'ordre de la « FNCTA CD13 » ou sur HelloAsso (pour chaque spectacle proposé)
- L'**attestation d'affiliation** de la compagnie à la FNCTA
- L'affiche et résumé de votre spectacle en n'oubliant pas de mettre le logo FNCTA
- L'autorisation SADC
- Une **note d'intention** (présentez-y votre projet afin de donner un aperçu de votre travail, de votre pratique artistique, de ce que vous y explorez, de ce qui a justifié le choix de votre texte, ses enjeux, etc... en une page maximum)
- La **captation** de votre spectacle en intégralité
- Tous les documents (articles de presse) que vous jugerez utile de nous transmettre pour mieux faire connaître votre spectacle

Le dossier sera conservé par l'organisateur

Art.4 : La sélection des spectacles est faite par un jury, composé de professionnels et d'amateurs eux-mêmes organisateurs de festivals, désigné par le comité d'organisation.

Une captation du **spectacle INTEGRAL, LISIBLE** par tout ordinateur doit être impérativement jointe au dossier de candidature sous forme d'un lien internet (pas de transfert) lisible avec le logiciel libre type « open source » gratuit **VLC**.

Art.5 : Le spectacle présenté devra correspondre à sa captation, notamment en ce qui concerne le décor et les costumes, tous les spectacles du festival étant produits en intérieur sur un plateau conventionnel.

Pour tout changement, en aviser le plus rapidement possible le comité d'organisation. En cas de changement de distribution, il serait souhaitable de renvoyer une vidéo avec les nouveaux acteurs. Le jury se réserve le droit de reconsidérer la sélection.

Art. 6 : Un seul spectacle par compagnie pourra être retenu, toutefois une même compagnie peut proposer plusieurs dossiers de candidature pour des spectacles différents.

Art.7 : Le choix de la pièce est libre... Le nombre minimum de comédiens sur scène est de 3, ce festival souhaitant mettre en valeur le travail de troupe. Les spectacles à distribution nombreuse sont cependant privilégiés

Art.8 : La durée du spectacle doit être entre une heure et deux heures. Les organisateurs se réservent le droit d'étudier les cas particuliers.

Art.9 : Le lieu de représentation des spectacles retenus est décidé par le jury, celui-ci devant tenir compte des lignes artistiques de la programmation et des conditions techniques des théâtres partenaires.

Art.10 : Le choix du jury est sans appel.

Art.11 : Les dates de spectacles sont définies par les théâtres partenaires et ne peuvent être modifiées en cas d'indisponibilité de la troupe à la date proposée. L'acceptation de la date de la représentation par la compagnie retenue est ferme et définitive à moins d'un cas de force majeure.

Art.12 : Les troupes doivent s'adapter aux conditions techniques d'installation et au planning définis par les régisseurs de chaque structure et fournir les fiches techniques **ET** plans de feux conformes.

Art.13: Les compagnies doivent fournir tout document nécessaire à la communication (photos libres de tout droit en haute définition, affiches, textes courts, textes longs, biographies, notes d'intentions etc.).

Art.14 : Le paiement des droits SACD est à la charge de l'organisateur : cochez bien la case correspondante lors de votre demande d'autorisation. Celle-ci ne nécessitera pas d'indiquer le lieu exact de la représentation. Une fois retenue, la troupe devra s'informer de la jauge estimée de la salle prévue pour la représentation et faire parvenir au CD13 son autorisation de jouer. En cas de désistement de la part de la compagnie, les droits SACD seront à la charge de la compagnie. Les déclarations doivent se faire en amont des représentations. En cas de déclaration tardive, les pénalités de retard ne seront pas prises en charge.

Art.15 : La programmation du Festival résulte des choix de la FNCTA CD13 et en aucun cas des théâtres partenaires.

Art.16 : Conditions d'accueil et d'hébergement : le Comité 13 assure les repas de la compagnie (comédiens, techniciens, metteur en scène) le soir de la représentation. Pour les troupes distantes de plus de 50 km, Il prend en charge la possibilité d'un hébergement forfaitaire, si elles en font la demande dès la sélection, le soir de sa représentation. L'hébergement forfaitaire correspondant à la somme de 35 euros par comédien plus metteur en scène et 1 ou 2 régisseurs. Charge sera donnée à la troupe de prendre la réservation qu'elle souhaite (hôtel, airbnb, booking, gîte, etc..). Le paiement de ce forfait se fera après envoi par la compagnie de la facture du lieu d'hébergement, au nom de la compagnie, dans la limite fixée de 35 euros / personne. Le remboursement des frais, après le festival, de route et d'autoroute sera établi à partir de la simulation sur le site « Mappy » en prenant en compte la distance entre le lieu de résidence de la troupe et le lieu du spectacle et en tenant compte du nombre de véhicules nécessaire (1 véhicule pour 4 personnes et éventuellement (sur demande de la troupe) un véhicule supplémentaire pour le transport justifié de décors encombrants).

Art.17 : Afin de maintenir l'esprit fédéral, il est attendu des compagnies qu'elles assistent au plus grand nombre de spectacles programmés dans le cadre du Festival.

Art 18 : Invitations durant le festival : Les comédiens, techniciens et le metteur en scène d'une cie programmée dans le cadre du Festival bénéficient d'une invitation par personne (pour leurs accompagnants) le soir de leur représentation (sur réservation et dans la limite des places disponibles).

Et maintenant, candidatez au 27ème édition Festival National de Théâtre Amateur - Marseille 2026 !

Le dossier de candidature est à renvoyer avant le 1er octobre 2025

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu !

A renvoyer à : FNCTA CD13 - 9, traverse Trivier - 13004 Marseille ou à
fnctacd13@gmail.com

! A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER !

La **fiche de candidature** dûment complétée via le formulaire en ligne incluant la liste des personnes avec leur numéro de licence à jour FNCTA,

Un **règlement de 30€** des frais liés au processus de sélection par chèque à l'ordre de la « FNCTA CD13 » ou sur HelloAsso (pour chaque spectacle proposé)

L'**attestation d'affiliation** de la compagnie à la FNCTA

L'affiche et résumé de votre spectacle en n'oubliant pas de mettre le logo FNCTA

L'autorisation SACD

Une **note d'intention** (présentez-y votre projet afin de donner un aperçu de votre travail, de votre pratique artistique, de ce que vous y explorez, de ce qui a justifié le choix de votre texte, ses enjeux, etc... en une page maximum)

La **captation** de votre spectacle en intégralité

Tous les documents (articles de presse) que vous jugerez utile de nous transmettre pour mieux faire connaître votre spectacle

Lien de règlement des frais sur HelloAsso en scannant ce QRCode ou en recopiant ce lien dans votre navigateur :



<https://www.helloasso.com/associations/fncta-comite-13/adhesions/candidature-au-27eme-festival-national-de-theatre-amateur-marseille-26>

Fiche de candidature au 27ème édition Festival National de Théâtre Amateur - Marseille 2025

Informations compagnie

Nom de la compagnie :	
Numéro d'affiliation :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	

Biographie de la Cie (400 caractères max) :

Informations responsable de la troupe

Nom du responsable	
No de téléphone :	
Mail :	

Informations à propos du spectacle

Titre :	
Auteur :	
Genre :	
Durée :	
Temps de montage :	
Temps de démontage :	
Espace scénique :	

Où et quand avez-vous déjà joué ce spectacle ? (min 5 dates) :

Résumé (400 caractères max) :

Note d'intention :

Lien de captation	
Mdp :	

Informations à propos de l'équipe

Mise en scène :	
Nb de comédiens (min 3) :	
Avec :	
Nb de technicien(s) :	

Votre captation (ATTENTION) : La captation du spectacle INTEGRAL, LISIBLE par tout ordinateur doit être impérativement jointe au dossier de candidature sous forme d'un lien internet (pas de transfert) lisible avec le logiciel libre type « open source » gratuit VLC.)

Lien de captation	
Mdp pour accéder à la captation :	

Documents joints (à cocher)

Fiche technique	
Plan de feu	
Votre Affiche en JPEG	
Une photo en JPEG	
Attestation d'affiliation FNCTA	

Des commentaires à ajouter ? :

Concernant le règlement des 30€ liés au processus des frais de sélection (barrez la mention inu	Vous envoyez un chèque à l'ordre de : FNCTA CD 13 à l'adresse (FNCTA CD13, 9 Traverse Trivier, 13004 Marseille)
	Vous réglez en ligne sur HelloAsso (Flasher ce QRCode ci-dessous) Ou copiez-collez ce lien dans votre navigateur :  https://www.helloasso.com/associations/fncta-comite-13/adhesions/candidature-au-27eme-festival-national-de-theatre-amateur-marseille-26

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement de participation au festival.

Date :

Signature :